

**MEMORIAL**  
Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



**MEMORIAL**  
Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxembourg

---

**RECUEIL DE LEGISLATION**

---

**A — N° 131**

**29 juin 2012**

---

**Sommaire**

**9<sup>e</sup> PROGRAMME DE CONSTRUCTION  
D'ENSEMBLES DE LOGEMENTS SUBVENTIONNÉS**

**Règlement grand-ducal du 28 juin 2012 modifiant et complétant le 9<sup>e</sup> programme de construction d'ensembles de logements subventionnés ainsi que les participations de l'Etat ..... page **1674****

---

**Règlement grand-ducal du 28 juin 2012 modifiant et complétant le 9<sup>e</sup> programme de construction d'ensembles de logements subventionnés ainsi que les participations de l'Etat.**

Nous Henri, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau,

Vu la loi modifiée du 25 février 1979 concernant l'aide au logement, et notamment ses chapitres 3 et 4;

Vu le règlement grand-ducal du 24 mars 2010 arrêtant le 9<sup>e</sup> programme de construction d'ensembles de logements subventionnés ainsi que les participations de l'Etat;

Vu le règlement grand-ducal du 22 janvier 2011 modifiant et complétant le 9<sup>e</sup> programme de construction d'ensembles de logements subventionnés ainsi que les participations de l'Etat;

Vu la fiche financière;

Vu l'article 2 (1) de la loi modifiée du 12 juillet 1996 portant réforme du Conseil d'Etat et considérant qu'il y a urgence;

Sur le rapport de Notre Ministre du Logement et de Notre Ministre des Finances et après délibération du Gouvernement en Conseil;

Arrêtons:

**Art. 1<sup>er</sup>.** A l'article 1<sup>er</sup> du règlement grand-ducal modifié du 24 mars 2010 arrêtant le 9<sup>e</sup> programme de construction d'ensembles de logements subventionnés ainsi que les participations de l'Etat, les tableaux sont modifiés et complétés comme suit:

**2. Projets de construction d'ensembles**  
**2.1 Projets à réaliser par les communes**

N°	Promoteur Ville/Commune	Localité d'implantation du projet	Lieu-dit	Construction de logements destinés à la		Amén. places à bâtir	Montant maximum de la participation étatique
				Vente	Location		
40	Eschweiler	Duerfstrooss	An der Gaessen	12	2		50% des frais d'études et d'infrastructure 100% des frais de préfinancement pendant 24 mois 75% du coût des logements locatifs 50% du coût d'acquisition des terrains cédés par emphytéose
59	Luxembourg	Luxembourg	rue de Trèves 4-12		8		100% du coût des logements pour étudiants 75% du coût des logements locatifs
69	Luxembourg	rue Charles VI		42			50% des frais d'études et d'infrastructures
78	Sanem	Sanem	route d'Esch Maison Pontoni		2		100% du coût des logements pour étudiants 75% du coût des logements locatifs
83	Schuttrange	Schrassig	Am Leyenbierg				50% du coût d'acquisition des terrains
94	Mondercange	Mondercange	rue de Reckange		34		100% du coût des logements pour étudiants 75% du coût des logements locatifs
102	Beckerich	Noerdange	Ancienne Gare		1		75% du coût des logements locatifs
103	Beckerich	Beckerich	Ancien Presbytère		2		75% du coût des logements locatifs
104	Beckerich	Beckerich			pm		75% du coût des logements locatifs
105	Beckerich	Hovelingen		pm	pm		50% des frais d'études et d'infrastructure 100% des frais de préfinancement pendant 24 mois 75% du coût des logements locatifs 50% du coût d'acquisition des terrains cédés par emphytéose *

N°	Promoteur Ville/Commune	Localité d'implantation du projet	Lieu-dit	Construction de logements destinés à la		Amén. places à bâtir	Montant maximum de la participation étatique
				Vente	Location		
106	Betzdorf	Roodt-Syre	Résidence Acorus		1		75% du coût des logements locatifs
107	Betzdorf	Roodt-Syre	Résidence Cyrielle		1		75% du coût des logements locatifs
108	Betzdorf	Roodt-Syre	Haupeschhaff		1		75% du coût des logements locatifs
109	Betzdorf	Berg				6	50% des frais d'études et d'infrastructure 100% des frais de préfinancement pendant 24 mois 75% du coût des logements locatifs 50% du coût d'acquisition des terrains cédés par emphytéose
110	Bettembourg	Bettembourg	rue Collart		2		75% du coût des logements locatifs
111	Diekirch	Diekirch	rue de la Croix, 67		1		75% du coût des logements locatifs
112	Differdange	Differdange	logements pour étudiants		45		100% du coût des logements pour étudiants
113	Differdange	Differdange	Plateau funiculaire		10		75% du coût des logements locatifs 100% du coût des logements pour étudiants
114	Differdange	Nieder Korn	Anciens ateliers		46		75% du coût des logements locatifs 100% du coût des logements pour étudiants
115	Differdange	Differdange	Fousbann		28		75% du coût des logements locatifs
116	Dudelange	Dudelange	logements pour étudiants		15		75% du coût des logements locatifs
117	Dudelange	Dudelange	rue du Commerce		5		75% du coût des logements locatifs
118	Esch-sur-Alzette	Esch-sur-Alzette	173, rue de Luxembourg		1		75% du coût des logements locatifs
119	Esch-sur-Alzette	Esch-sur-Alzette	171, rue de Luxembourg		1		75% du coût des logements locatifs
120	Esch-sur-Alzette	Esch-sur-Alzette	33, rue des Remparts		1		75% du coût des logements locatifs

N°	Promoteur Ville/Commune	Localité d'implantation du projet	Lieu-dit	Construction de logements destinés à la		Amén. places à bâtir	Montant maximum de la participation étatique
				Vente	Location		
121	Esch-sur-Alzette	Esch-sur-Alzette	35, rue des Remparts		1		75% du coût des logements locatifs
122	Esch-sur-Alzette	Esch-sur-Alzette	37, rue des Remparts		1		75% du coût des logements locatifs
123	Eschweiler	Eschweiler	Duerfstrooss II	1	1		50% des frais d'études et d'infrastructure 100% des frais de préfinancement pendant 24 mois 75% du coût des logements locatifs 50% du coût d'acquisition des terrains cédés par emphytéose
124	Flaxweiler	Gostingen	Ancien Presbytère		4		75% du coût des logements locatifs
125	Flaxweiler	Beyren	Ancienne école		6		75% du coût des logements locatifs
126	Goesdorf	Dahl	Hotel Weiter		5		75% du coût des logements locatifs
127	Hesperange	Hesperange	route de Thionville		3		100% du coût des logements pour étudiants
128	Luxembourg	Luxembourg	Bisserwee, 8-10		4		75% du coût des logements locatifs
129	Luxembourg	Luxembourg	Rollingergrund, 272		4		75% du coût des logements locatifs
130	Luxembourg	Luxembourg	Rue Michel Welter, 21		3		75% du coût des logements locatifs
131	Luxembourg	Luxembourg	Rue de Neudorf, 227		3		75% du coût des logements locatifs
132	Luxembourg	Luxembourg	Rue de Prague		1		75% du coût des logements locatifs
133	Luxembourg	Dommeldange	Rue de la Scierie		1		75% du coût des logements locatifs
134	Luxembourg	Luxembourg	Rollingergrund, 294		14		75% du coût des logements locatifs
135	Luxembourg	Luxembourg	Rue des Celtes, 3		8		75% du coût des logements locatifs

N°	Promoteur Ville/Commune	Localité d'implantation du projet	Lieu-dit	Construction de logements destinés à la		Amén. places à bâtir	Montant maximum de la participation étatique
				Vente	Location		
136	Luxembourg	Luxembourg	Rue de Neudorf, 118		3		75% du coût des logements locatifs
137	Luxembourg	Luxembourg	Rue Vauban, 25		3		75% du coût des logements locatifs
138	Luxembourg	Luxembourg	Rue Mohrfels		14		100% du coût des logements pour étudiants
139	Luxembourg	Luxembourg	Rue de Trèves, 22 et 38-40		3		75% du coût des logements locatifs
140	Luxembourg	Luxembourg	Rue de Mühlenbach		40		75% du coût des logements locatifs
141	Luxembourg	Dommeldange	Rue de Clausen, 34-36		11		75% du coût des logements locatifs
142	Luxembourg	Luxembourg	Rue Vauban, abords		6		75% du coût des logements locatifs
143	Luxembourg	Luxembourg	Rue du Puits, 14		14		75% du coût des logements locatifs
144	Luxembourg	Luxembourg	rue de Trèves 14-16		12		75% du coût des logements locatifs 100% du coût des logements pour étudiants
145	Luxembourg	Luxembourg	Dernier Sol, 11 et 13		4		75% du coût des logements locatifs
146	Luxembourg	Luxembourg	Tour Jacob - 115, 129-135 et 157		24		75% du coût des logements locatifs 100% du coût des logements pour étudiants
147	Luxembourg	Luxembourg	Rue de la Lavande, 17-19		2		100% du coût des logements pour étudiants
148	Luxembourg	Luxembourg	Rue de la Lavande, 50-51		2		75% du coût des logements locatifs
149	Luxembourg	Luxembourg	Rue de la Lavande, 55		5		75% du coût des logements locatifs
150	Luxembourg	Luxembourg	Rue du Château, 8		1		75% du coût des logements locatifs
151	Luxembourg	Luxembourg	Rue Lamormesnil, 23		1		75% du coût des logements locatifs
152	Luxembourg	Luxembourg	Rue Godchaux, 2		2		75% du coût des logements locatifs

N°	Promoteur Ville/Commune	Localité d'implantation du projet	Lieu-dit	Construction de logements destinés à la		Amén. places à bâtir	Montant maximum de la participation étatique
				Vente	Location		
153	Luxembourg	Luxembourg	Rue Gibraltar, 18		1		75% du coût des logements locatifs
154	Luxembourg	Luxembourg	Rue Adolphe Fischer, 88-90		2		75% du coût des logements locatifs
155	Schifflange	Schifflange	logements pour étu- diants		35		100% du coût des logements pour étudiants
156	Steinsel	Steinsel			14		75% du coût des logements locatifs
157	Troisvierges	Troisvierges			3		75% du coût des logements locatifs
<b>TOTAL</b>				<b>55</b>	<b>468</b>		

**2.2 Projets à réaliser par la Société Nationale des Habitations à Bon Marché**

N°	Localité d'implantation du projet	Lieu-dit	Construction de logements destinés à la		Montant maximum de la participation étatique
			Vente	Location	
33	Diekirch	rue Dr. Mambourg / rue M. Fromes / rue des Fleurs		40	70% du coût des logements locatifs
34	Grevenmacher	rue des Remparts		45	70% du coût des logements locatifs
<b>TOTAL</b>			<b>0</b>	<b>85</b>	



### 2.3 Projets à réaliser par le Fonds pour le développement du logement et de l'habitat

N°	Commune	Localité d'implantation du projet	Construction de logements destinés à la		Montant maximum de la participation étatique
			Vente	Location	
16	Differdange / Oberkorn	Place Jean Steichen	10	17	* 50% des frais d'acquisition des terrains cédés par emphytéose 50% des frais d'études et d'infrastructure 100% des frais de préfinancement pendant 24 mois 70% du coût des logements locatifs
51	Grousbous	Platz Denneweyer		2	70% du coût des logements locatifs
56	Kopstal	55, rue Schmitz		10	70% du coût des logements locatifs
69	Lux-Cents	Carmel - Lot V		12	70% du coût des logements locatifs
80	Lux-Kirchberg	Val des Bons Malades		6	0% du coût des logements locatifs
99	Rambrouch	Folschette Al Schoul		2	70% du coût des logements locatifs
101	Remich	Rue St. Nicolas, 38		3	70% du coût des logements locatifs
106	Sanem	Soleuvre Rue de Limpach, 61-63		16	70% du coût des logements locatifs
132	Mamer	Lotissement Bambesch, rte de Holzem	9		* 50% des frais d'acquisition des terrains cédés par emphytéose 50% des frais d'études et d'infrastructure 100% des frais de préfinancement pendant 24 mois
138	Useldange	15, rue de la Gare		6	70% du coût des logements locatifs
142	Bascharage	rue de la Libération, 26	5	10	* 50% des frais d'acquisition des terrains cédés par emphytéose 50% des frais d'études et d'infrastructure 100% des frais de préfinancement pendant 24 mois 70% du coût des logements locatifs
143	Boulaide	Surré Rue St. Roch	40	5	* 50% des frais d'acquisition des terrains cédés par emphytéose 50% des frais d'études et d'infrastructure 100% des frais de préfinancement pendant 24 mois 70% du coût des logements locatifs
144	Differdange	Oberkorn Rue Prince Henri		35	100% du coût des logements locatifs pour étudiants

N°	Commune	Localité d'implantation du projet	Construction de logements destinés à la		Montant maximum de la participation étatique
			Vente	Location	
145	Differdange	Oberkorn Av. Parc des Sports		8	70% du coût des logements locatifs
146	Differdange	Rue Caspard-Mathias	pm	pm	50% des frais d'acquisition des terrains cédés par emphytéose 50% des frais d'études et d'infrastructure 100% des frais de préfinancement pendant 24 mois 70% du coût des logements locatifs
147	Esch-sur-Alzette	Nonnewisen Lot 5 Nord	48	5	* 50% des frais d'acquisition des terrains cédés par emphytéose 50% des frais d'études et d'infrastructure 100% des frais de préfinancement pendant 24 mois 70% du coût des logements locatifs
148	Esch-sur-Alzette	Nonnewisen Lot 7 Nord	122	14	* 50% des frais d'acquisition des terrains cédés par emphytéose 50% des frais d'études et d'infrastructure 100% des frais de préfinancement pendant 24 mois 70% du coût des logements locatifs
149	Lac de la Haute-Sûre	Harlange, Untere-Laach	6		50% des frais d'acquisition des terrains cédés par emphytéose 50% des frais d'études et d'infrastructure 100% des frais de préfinancement pendant 24 mois
150	Luxembourg	rue Emile Mayrisch		26	70% du coût des logements locatifs
151	Luxembourg-Eich	Rue d'Eich, 23-25		12	70% du coût des logements locatifs
152	Luxembourg	Rue Fort Neipperg		2	70% du coût des logements locatifs
153	Merttert	Wasserbillig Rte d'Echternach / rue Bocksberg	pm	pm	* 50% des frais d'acquisition des terrains cédés par emphytéose 50% des frais d'études et d'infrastructure 100% des frais de préfinancement pendant 24 mois 70% du coût des logements locatifs
154	Remich	Rue Dauvelt		4	* 70% du coût des logements locatifs

N°	Commune	Localité d'implantation du projet	Construction de logements destinés à la		Montant maximum de la participation étatique
			Vente	Location	
155	Sanem	Belvaux Wenschel Phase II	pm	pm	50% des frais d'acquisition des terrains cédés par emphytéose 50% des frais d'études et d'infrastructure 100% des frais de préfinancement pendant 24 mois 70% du coût des logements locatifs
156	Wiltz	Anciennes friches industrielles Papiermuehle / Hobscheidsgerwerrei	pm	pm	50% des frais d'acquisition des terrains cédés par emphytéose 50% des frais d'études et d'infrastructure 100% des frais de préfinancement pendant 24 mois 70% du coût des logements locatifs
<b>TOTAL</b>			<b>240</b>	<b>195</b>	

**2.5 Projets à réaliser par les associations sans but lucratif et les fondations**

N°	Promoteur	Localité d'implantation du projet		Logements destinés à la location	Montant maximum de la participation étatique
15	Stëmm vun der Strooss	Kayl		5	75% du coût des logements locatifs
<b>TOTAL</b>					
				5	

**Art. 2.** Les projets non-mentionnés aux tableaux prévus à l'article 1<sup>er</sup> du présent règlement ainsi que les participations de l'Etat y relatives restent inchangés.

**Art. 3.** L'article 5 du règlement grand-ducal modifié du 24 mars 2010 arrêtant le 9<sup>e</sup> programme de construction d'ensembles de logements subventionnés ainsi que les participations de l'Etat est modifié comme suit:

«Une convention signée entre le promoteur et le ministre rappelle les conditions d'octroi et l'importance du montant maximum de la participation étatique pour le projet en question, tout comme les droits et les obligations principales du promoteur ainsi que les droits de contrôle de l'Etat.

Toute convention prévoyant la construction de nouveaux logements et signée après l'entrée en vigueur du présent règlement doit contenir une clause prévoyant que les logements dont l'autorisation à bâtir sera demandée après ladite entrée en vigueur doivent atteindre la classe A pour l'indice de dépense d'énergie primaire ainsi que pour l'indice de dépense d'émissions de CO<sub>2</sub>, et la classe B pour l'indice de dépense d'énergie chauffage, telle que définie à l'annexe du règlement grand-ducal modifié du 30 novembre 2007 concernant la performance énergétique des bâtiments d'habitation.

Toute convention prévoyant la rénovation et la transformation de logements existants signée après l'entrée en vigueur du présent règlement doit contenir une clause prévoyant que les logements dont l'autorisation à bâtir sera demandée après ladite entrée en vigueur doivent atteindre la classe D pour l'indice de dépense d'énergie primaire, pour l'indice de dépense d'émissions de CO<sub>2</sub> et pour l'indice de dépense d'énergie chauffage, telle que définie à l'annexe du règlement grand-ducal modifié du 30 novembre 2007 concernant la performance énergétique des bâtiments d'habitation tout en prévoyant une installation de ventilation contrôlée avec récupération de chaleur y compris un test d'étanchéité telle que définie dans le règlement grand-ducal du 20 avril 2009 instituant un régime d'aides pour la promotion de l'utilisation rationnelle de l'énergie et de la mise en valeur des énergies renouvelables.

Les critères énergétiques à respecter pour chaque projet sont susceptibles d'une dispense ministérielle suivant la complexité et le degré de faisabilité en la matière.»

**Art. 4.** Notre Ministre du Logement et Notre Ministre des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent règlement.

*Le Ministre du Logement,*  
**Marco Schank**

*Le Ministre des Finances,*  
**Luc Frieden**

Palais de Luxembourg, le 28 juin 2012.  
**Henri**